



Montreuil, le 07 mars 2024

Monsieur Stanislas Guérini
Ministre de la transformation et de la Fonction publiques

Copie à Madame Nathalie Colin
Directrice générale de l'administration et de la Fonction publique

Monsieur le Ministre,

Vous avez accordé un entretien télévisé à Acteurs Publics TV en direct du salon international de l'agriculture sur le stand de la Mutualité Sociale Agricole pendant lequel vous avez abordé le sujet de l'alimentation des agents de la Fonction publique au titre de la restauration collective.

Vous avez notamment déclaré que :

- L'alimentation des agents publics représente un enjeu majeur non seulement en termes de santé, de bien-être au travail et d'attractivité de la Fonction publique mais aussi en termes de transition écologique ;
- La restauration collective des agents publics représente 400 millions de repas servis chaque année et 1 milliard d'euros pour l'achat des matières premières alimentaires ;
- La Fonction publique doit s'engager dans une démarche de décarbonation des assiettes des agents publics grâce à des achats responsables, durables, de qualité et français et doit aller plus vite pour respecter les engagements de la loi EGALIM qui prévoit au moins 50 % de produits de qualité et durables dans la restauration collective alors que nous n'en sommes qu'à 23 % à ce jour.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, vous avez annoncé la mise en œuvre de plusieurs actions et notamment :

- L'obligation pour toutes les administrations de publier leurs résultats en matière d'achats durables et de qualité sur le site « macantine.gouv.fr » ;
- La formation de 25 000 cadres dirigeants de la Fonction publique sur cette thématique de la décarbonation dans la restauration collective des agents publics ;
- La mise en place d'une « formation écologique » pour 7 500 chefs/cuisiniers pour un montant de 15 millions d'euros.

Monsieur le Ministre,

Pour la CGT il manque des objectifs essentiels à votre plan d'action pour la décarbonation des assiettes des agents publics et plus particulièrement des moyens financiers pour pouvoir mener à bien ce projet essentiel non seulement pour la transition écologique, la santé des agents mais aussi le soutien à la filière agricole française.

- Dans un contexte de non-indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et de tassement des grilles indiciaires, les agents de la Fonction publique ne seront pas en capacité d'absorber un surcoût éventuel du reste à charge du repas. Les employeurs publics doivent donc allouer des moyens financiers supplémentaires afin que le reste à charge pour les agents

ne dépasse pas 4,92 € pour un repas complet (entrée – plat – dessert) soit le montant du point d'indice brut.

- Une harmonisation du reste à charge agent doit être immédiatement mise en place au niveau national et pour tous les ministères de la fonction publique de l'État.
- Les achats de matières premières alimentaires et les déclarations des administrations et des prestataires sur le site « macantine.gouv.fr » doivent faire l'objet de contrôles. Les agents de la Fonction publique qui gèrent la restauration collective doivent pouvoir bénéficier d'un réel temps dédié à ces missions mais aussi d'une vraie formation pour mener ces contrôles ou les confier à des organismes extérieurs avec délégation des crédits nécessaires au paiement de ces organismes. Une simple télédéclaration sur l'honneur ne peut pas suffire puisque nous le savons, il est toujours facile de manipuler les chiffres. De plus lorsque vous indiquez 50 % de produits de qualité et durable, vous ne mentionnez pas les 20 % de produits bio qui majoritairement ne respectent pas la norme bio française.
- Outre une pérennisation des restaurants administratifs et inter-administratifs, la réouverture de ceux qui ont été fermés doit aussi être envisagée. L'amputation des budgets (pour preuve les moins 12,3 millions d'euros d'annulation de crédits du BOP 148) dédiés ne va pas dans ce sens !
- S'impose aussi la fin des réorganisations successives des services de l'État avec déménagements des agents que l'on fait rentrer au forceps dans des cités administratives. Ces déménagements ont pour effet de faire disparaître des structures de restauration collective au bénéfice des agents de l'État. Tout cela pour brader le patrimoine de l'État à des promoteurs.
- Enfin, pendant votre entretien, vous avez annoncé la formation des cadres dirigeants de la Fonction publique. Bien que cela ne suffise pas pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, ce ne sera pas un luxe. En effet, pendant que vous étiez au salon de l'agriculture, le préfet des Bouches-du-Rhône recevait des agriculteurs en leur assurant de tout faire pour que la loi EGALIM soit respectée. Ce même Préfet qui distribue des « coupons restauration » d'un montant équivalent au montant de l'harmonisation départementale aux agents de la préfecture afin qu'ils aillent se restaurer dans des structures privées qui ne sont en aucun cas contraintes par cette même loi !

Monsieur le Ministre,

Si nous voulons réussir la décarbonation des assiettes des agents publics, il faudra plus que des formations et des déclarations de bonnes intentions. Il faut pour cela des moyens financiers à la hauteur des enjeux !

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice générale de l'administration et de la Fonction publique, l'expression de nos considérations distinguées.

Pour l'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT,
Thérèse Hecq-Rivière, mandatée CGT au CIAS,
Céline Verzeletti et Christophe Delecourt, co-secrétaires généraux.